



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 14 avril 2025 à 19h00**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers KRATZ Lucien, MEPPIEL Emmanuel, MEYER Jean, SEIFERT Daniel, ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Mme BIRGY LOZANO Odile, M. BRUN Etienne, M. NIEDERST Jean-Louis, M. MULLER Olivier, Mme SCHMIDT Aurélie

Pouvoirs : Madame BIRGY LOZANO Odile a donné pouvoir à Madame RITTER Anne
Monsieur BRUN Etienne a donné pouvoir à Monsieur KRATZ Lucien
Monsieur NIEDERST Jean-Louis a donné pouvoir à Monsieur SEIFERT Daniel
Monsieur MULLER Olivier a donné pouvoir à Monsieur MEPPIEL Emmanuel
Madame SCHMIDT Aurélie a donné pouvoir à Madame TERNOY Doris

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

La Présidence de la séance est assurée par Madame le Maire, Doris TERNOY.

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 4 avril 2025 :

1. Vote du compte financier unique 2024
2. Affectation de résultats
3. Vote des taux d'imposition 2025
4. Vote des subventions 2025
5. Vote du budget primitif 2025
6. Fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 pour l'année 2025
7. Choix de l'offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie
8. Choix de l'offre pour la souscription d'un crédit-relais
9. Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet de branchement du club-house au réseau d'assainissement collectif
10. Motion de soutien en faveur du SIS67 concernant le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Divers et comptes-rendus

1. Vote du compte financier unique 2024 (délibération n° 7/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de M. KRATZ Lucien ;

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG) et met en évidence les informations clés de la situation financière de la collectivité.

Vu le CFU 2024,

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants (page 18 et suivantes du CFU) :

Investissement : Dépenses 2 809 875,63€ ; Recettes 558 164,20 € ;
RAR Dépenses : 2 593 979,68€ et RAR Recettes : 1 723 944,40€
⇒ Déficit d'investissement de 410 828,84€

Fonctionnement : Dépenses 617 596,05 € ; Recettes : 1 068 891,82€ ;
RAR 0 €
⇒ Excédent de fonctionnement de 1 961 765,36€

Donc un résultat global de 1 550 936,52€

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal délibère sur le compte financier unique (CFU) du Maire de l'exercice 2024 :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate les résultats tels que susmentionnés ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Approuve la CFU du budget de la Commune de Breuschwickersheim pour l'année 2024.

Adopté à la majorité (pour : 12 ; contre : 1 ; abstention : 0).

2. Affectation de résultats (délibération n° 8/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2024 au budget primitif 2025 de la manière suivante :

décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation de l'exercice qui s'élève à **1 961 765,36€**

apurement du déficit antérieur :

(report à nouveau débiteur compte 119) 0,00 002 D

affectation à l'excédent reporté :

(report à nouveau créditeur compte 110) 0,00 002 R

affectation en couverture du besoin
de financement de la section investissement 1 961 765,36 1068 R

Au compte 001 en dépenses d'investissement, le déficit d'investissement de 410 828,84€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'affectation de résultats telle que susmentionnée

Adopté à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition 2025 (délibération n° 9/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi de Finances,

Il est proposé de maintenir à l'identique les taux d'imposition fonciers en 2025 par rapport à 2024, à savoir :

-	Taxe sur le foncier bâti (TFPB) :	28,30%
-	Taxe sur le foncier non bâti (TFNPB) :	46,00%
-	Taxe d'habitation (TH) :	11,92%

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les taux des impôts tels que susmentionnés

Adopté à l'unanimité.

4. Vote des subventions 2025 (délibération n° 10/2025)

Pour l'année 2025, Madame le Maire propose de fixer les subventions aux montants suivants :

Bénéficiaire	Montant
Donneurs de sang Achenheim	100€
Société de musique Harmonie Sirène (fête nationale)	210€
Amicale Sapeurs-Pompiers (fête nationale)	210€
Paroisse Protestante	210€
Communauté Catholique	210€
Groupement des Ecoles de Musique GEM Les Châteaux	60€/élève résident Breuschwickersheim inscrit à la rentrée de l'année 2025-2026 (montant maximal annuel de 600€)
Ecole de tennis	20€/élève résident Breuschwickersheim
Amicale des pêcheurs (pêche des élèves du RPI)	200€
Compte écoles-Mairie Les écoles font parvenir les factures à la Mairie pour prise en charge en direct.	30€/élève/an (calculé sur les chiffres de la rentrée scolaire de septembre de l'année civile précédente)
Participation pour sortie scolaire Pour les sorties scolaires, toute demande de participation doit être déposée en Mairie au moins un mois avant le démarrage de l'activité/du projet en remplissant le formulaire prévu à cet effet.	La Commune de Breuschwickersheim participe à hauteur de 5€ par élève résident à Breuschwickersheim et par sortie à raison de deux sorties ou interventions sportives ou culturelles par année scolaire.
Classes transplantées (avec nuitée)	6€/jour/enfant résident Breuschwickersheim

Étant précisé que les subventions ne seront versées qu'en cas de réalisation de la manifestation ou de l'action.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les subventions telles que susmentionnées

Adopté à la majorité (pour : 13 ; contre : 1 ; abstention : 1).

5. Vote du budget primitif 2025 (délibération n° 11/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats et affectations réalisées,

Vu les dépenses engagées et devant être engagées,

Le budget primitif 2025 suivant est proposé au vote :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Report du résultat	410 828,84	001 Report du résultat	0,00
16	145 870,00	10	6 510,00
165		1068	1 961 765,36
166		13	207 316,59
168		14	
10	100,00	15	
20	13 000,00		
21	1 546 784,83	16	500 000,00
23		16	
26			
45		45	
RAR dépenses	2 593 979,68	RAR recettes	1 723 944,40
(040) 139		024	
(040) 21			
(040) 28		(040) 28	
(041) x		(041)	
020 Dépenses imprévues		021 Virement de la SF	311 027,00
Total dépenses	4 710 563,35	Total recettes	4 710 563,35
DIFFERENCE			0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	169 300,00	013	0,00
012	221 000,00	70	66 100,00
014	5 500,00	73	223 917,00
68	50,00	74	108 300,00
		75	23 500,00
65	212 500,00	76	10,00
		78	50,00
66	95 000,00	(042) 72	0,00
67	500,00	(042) 77	0,00
(042) 68	0,00	(042) 78	0,00
022 dépenses imprévues		731	593 000,00
023 virement à la SI	311 027,00		
Total dépenses	1 014 877,00	Total recettes	1 014 877,00
002 Report du résultat	0,00	002 Report du résultat	0,00
Total dépenses	1 014 877,00	Total recettes	1 014 877,00
DIFFERENCE			0,00

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE le budget primitif 2025 de la Commune de Breuschwickersheim tel que susmentionné
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférents

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0).

6. Fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature M57 pour l'année 2025 (délibération n° 12/2025)

Considérant que l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permettant notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Considérant la proposition de budget primitif 2025 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes,

Vu les explications de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025 (par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations en section d'investissement) tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser, en application de l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel). Dans ce cas, le Maire Informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

7. Choix de l'offre pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie (délibération n° 13/2025)

Vu le besoin de la Commune d'ouvrir une ligne de trésorerie dans l'attente de l'encaissement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA du projet,

Vu les offres réceptionnées,

Vu la présentation faite par Monsieur le Premier Adjoint, Lucien KRATZ,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre du Crédit Agricole pour l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 1,5 millions d'Euros sur un an.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0).

8. Choix de l'offre pour la souscription d'un crédit-relais (délibération n° 14/2025)

Vu le besoin de la Commune de souscrire un crédit-relais de 500 000€ dans l'attente de l'encaissement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA du projet,

Vu les offres réceptionnées,

Vu la présentation faite par Monsieur le Premier Adjoint, Lucien KRATZ,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre du Crédit Agricole pour la souscription d'un crédit-relais d'un montant de 500 000€ sur un an.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à la majorité (pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0).

9. Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet de branchement du club-house au réseau d'assainissement collectif (délibération n° 15/2025)

Vu la notification par l'Eurométropole de Strasbourg de l'obligation de mise en conformité de l'évacuation des eaux du club-house (sous réserve d'amende), qui n'avait pas été fait à l'époque par la Communauté de Communes Les Châteaux, en procédant au branchement de ce bâtiment au réseau d'assainissement collectif,

Vu la technicité de la procédure, il est proposé de recourir à une maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement de la Commune dans ces travaux,

Vu les offres réceptionnées :

	Frais fixes	MOE sur travaux	Total prévisionnel HT	Total prévisionnel TTC
GRAVITAIRE SAS	4010€ HT	7,5% du coût des travaux	8510€ HT (si coût travaux à 60 000€)	10 212€ TTC (prévisionnel si coût des travaux à 60 000€)
AMS Ingénierie SARL	10 000€ HT		10 000€ HT	12 000€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre de la société AMS Ingénierie SARL pour un montant de 10 000€ HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents y afférents

Adopté à l'unanimité.

10. Motion de soutien en faveur du SIS67 concernant le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes (délibération n° 16/2025)

Afin d'appuyer la demande du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, Madame le Maire propose la validation de la motion suivante :

Objet : SIS67 temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85% de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes

(VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation,

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint,

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE la motion telle que susmentionnée

Adopté à l'unanimité.

Divers et comptes rendus :

1. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que sa démission du poste de Présidente de l'Association Foncière de Breuschwickersheim a été actée et qu'un nouveau Président de l'AF a été désigné par le Bureau de l'AF. Il s'agit de Monsieur Michel BAUR.
2. Un moment de recueillement et dépôt de gerbe au monument aux morts le jeudi 8 mai 2025 à 10h00 dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale.
3. La réunion Commission Voirie concernant le chemin du Schwall prévue le mardi 6 mai 2025 à 18h30.
4. La 4^{ème} Journée Ecocitoyenne de Breuschwickersheim aura lieu le dimanche 18 mai 2025 de 10h à 16h au préau de l'école élémentaire.

5. Le Tour des Fermes de l'Eurométropole de Strasbourg est organisé le dimanche 15 juin 2025 dans les Communes de Breuschwickersheim, Kolbsheim, Osthoffen et Achenheim.
6. Madame la Conseillère Sophie OUVRARD fait le compte-rendu des réunions du groupe de travail « Inauguration de la salle polyvalente et du périscolaire » : expo photos sur les maisons en brique, diaporama sur l'avancée des travaux, préparation de l'invitation, nom de la salle...
7. Madame le Maire informe le Conseil Municipal du fait que lors de la revue de territoire semestrielle de ce jour, l'EMS veut supprimer le rond-point pour la mise en place de la piste cyclable.

Madame le Maire clôt la séance à 21h26.